

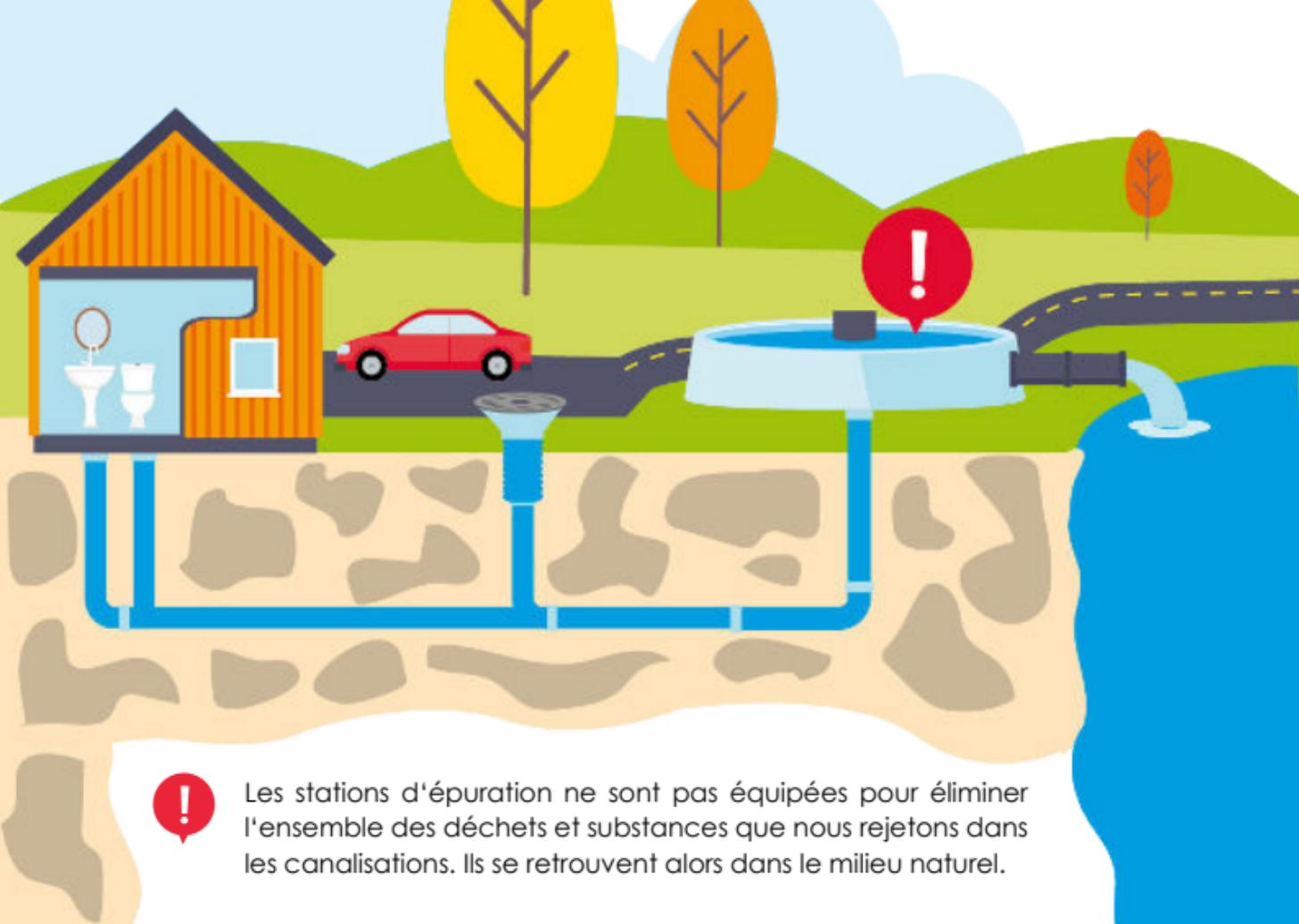


## BIEN TRIER SES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

# DÉCHETS DANS NOS TUYAUX, DÉCHETS DANS NOS COURS D'EAU

Les tuyaux et les avaloirs extérieurs ne sont pas des poubelles !  
Un coton-tige jeté dans les toilettes ou un mégot dans la rue,  
finit généralement sa course dans la rivière et les océans.



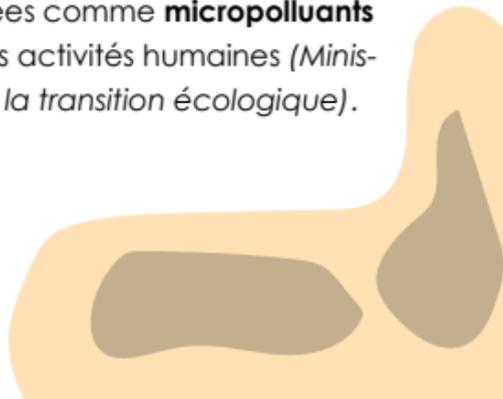


Les stations d'épuration ne sont pas équipées pour éliminer l'ensemble des déchets et substances que nous rejetons dans les canalisations. Ils se retrouvent alors dans le milieu naturel.

# PETITS DÉCHETS, GROS DÉGÂTS

Certains de nos déchets contiennent des polluants invisibles impactant l'environnement et notre santé.

- Un seul **mégot** contient **2500 substances toxiques** et peut polluer **500 litres d'eau** (*Eau Bordeaux Métropole*).
- 137 000 mégots** sont **jetés** par terre **chaque seconde** dans le monde (*Mégot.com*).
- 665 tonnes de déchets** sont récupérés chaque année dans le **réseau d'assainissement** de la métropole bordelaise (*Eau Bordeaux Métropole*).
- 100% des rivières étudiées (258 dans le monde) sont contaminées par des **résidus médicamenteux** (*INRAe*).
- Plus de **110 000 molécules** ont été identifiées comme **micropolluants** issus des activités humaines (*Ministère de la transition écologique*).



# LES BONS GESTES DE TRI POUR NOS RIVIÈRES

## LES POINTS DE COLLECTE ADAPTÉS

### Travaux



### Produits ménagers



Centre de recyclage



### Jardinage

Fongicides  
Désherbants  
Insecticides

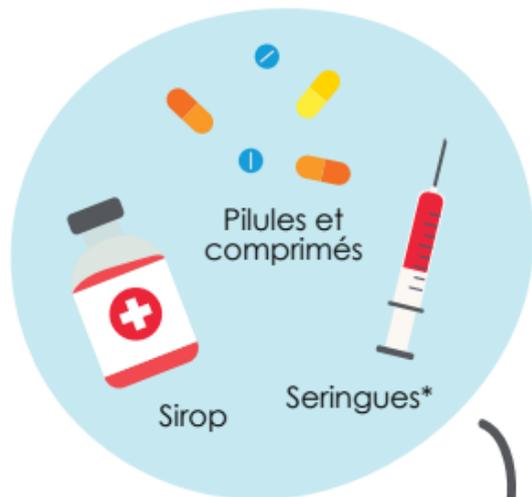


### Entretien véhicules



Carte interactive  
des points  
de collecte

## MÉDICAMENTS NON CONSOMMÉS OU PÉRIMÉS



\*Pour les professionnels, voir points de dépôts pour les déchets d'activités de soins à risques sur [dastri.fr](http://dastri.fr).

## PRODUITS D'HYGIÈNE



## LES GESTES À NE PAS FAIRE

Les avaloirs de nos rues et les canalisations ne sont pas des poubelles ! Les déchets jetés dedans ne sont ni triés, ni suffisamment bien traités. Ils finissent directement dans la rivière.



**PAS DANS LA RUE**



**PAS DANS LES CANALISATIONS**



**LES MÉGOTS ET SACS À DÉJECTION DOIVENT ÊTRE JETÉS  
DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES, ET NON PAR TERRE.**

Plus d'informations sur [ceseau.org](http://ceseau.org)